



## Loyer de location d'un bien

Par **loulou35**, le **23/01/2008 à 19:00**

bonjour, mon père vient d'être admis en maison de retraite depuis 1 an, et pour éviter de laisser la maison à l'abandon, ce dernier m'a finalement proposé de m'occuper de cette maison, de procéder aux réparations d'usage et de mettre ce bien en location pour mon compte personnel.

cependant, mon père étant mon seul parent survivant, étant son seul descendant direct mais pas son seul descendant puisque j'ai un neveu lui aussi héritier, ceci ne risque-t-il pas de représenter une forme illégale de déshériter ce dernier.

je voulais savoir si le fait d'encaisser les loyers de cette locations était possible sur le plan légal, et si ce dispositif ne me posera pas de problèmes lors du règlement de la succession définitive de mes parents.

merci pour votre réponse

stéphane